

Présence INDISPENSABLE de l'intéressé(e) et de son représentant légal AU DÉPÔT ET À LA REMISE
La présence du mineur de -12 ans ne sera toutefois obligatoire qu'au dépôt du dossier

Préparer son rendez-vous :

- Effectuer sa pré-demande en ligne <https://ants.gouv.fr/>
Connaître les noms, prénom(s), date et lieu de naissance de chacun de ses parents
- Documents originaux à fournir :
- Pièce d'identité ou passeport périmé
- Justificatif de domicile à vos Nom et Prénom datant de moins de 1 an (avis d'imposition, facture de téléphone, gaz, électricité, assurance habitation uniquement etc.) Aucun contrat n'est admis

Le cas échéant :

- Pour une première demande, un perte/un vol : copie intégrale l'acte de naissance datant de moins de 3 mois
- Tout document prouvant la nationalité française

Les enfants mineurs :

- Carte d'identité du parent présent au rendez-vous
- Si garde alternée : jugement de divorce, justificatifs de domicile et cartes d'identité des deux parents

Pièces complémentaires :

➤ **Perte ou vol :**

- Timbre fiscal (**voir tarifs*)
- Déclaration de perte (à remplir sur place en mairie)
- Déclaration de vol établie en Gendarmerie ou Commissariat
- Acte de naissance de moins de 3 mois
- Tout document d'identité avec photo (Permis de conduire, carte vitale etc.)

➤ **Justifier d'un nom d'usage**

- Nom d'épouse : acte de mariage, de naissance ou éventuellement jugement de divorce stipulant le droit de port du nom
- Nom de veuve : acte de décès de l'époux

➤ **Personne majeure hébergée**

- Attestation sur l'honneur et carte d'identité de l'hébergeant
- Justificatif de domicile de l'hébergeant

➤ **Personne sous tutelle**

- Présence du tuteur + sa carte identité
- Jugement de mise sous tutelle

***TIMBRES FISCAUX**

Disponibles sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr/>
ou au centre des impôts ou bureaux de tabac

Passeport :

Adulte	86 €
Enfant 15 ans et plus	42 €
Enfant jusqu'à 14 ans	17 €

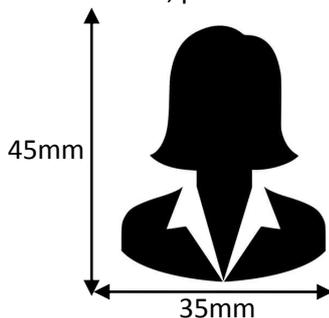
Carte d'identité :

Sauf perte ou vol	Gratuite
	25€

2 PHOTOS D'IDENTITÉ EN COULEUR de moins de 6 mois, norme ISO/IEC 19794-s : 2005

(ramener la planche entière)

- Tête nue, pas d'accessoires cheveux, sans lunettes, pas de bijoux volumineux, cou dégagé
- Prise de face, bouche fermée, ne pas sourire, oreilles visibles
- Fond blanc interdit, photos non coupées



VOS DÉMARCHES EN LIGNE :

Prendre rendez-vous 24h/24 – 7j/7 :

Vous pouvez désormais prendre rendez-vous par Internet avec le service pour le dépôt d'un dossier Passeport et/ou Carte d'identité <https://www.ville-hettange-grande.com/mes-demarches>

Il vous suffit de sélectionner votre rendez-vous et d'indiquer le nombre de pièces d'identités que vous souhaitez faire (ou refaire). Des créneaux horaires vous sont alors proposés et vous recevrez un email de confirmation de votre rendez-vous une fois celui-ci validé .

Attention : Vous êtes plusieurs d'une même famille à vouloir déposer un dossier de passeport ou de carte d'identité ?

- Il est INDISPENSABLE de prendre autant de RDV qu'il y a de dossiers concernés (Ainsi, si la demande concerne 3 passeports, pensez à réserver 3 RDV, idem pour les cartes d'identité).
- N'oubliez pas que la présence de TOUS les demandeurs est nécessaire, même si la demande concerne un enfant mineur placé sous votre autorité, même en bas-âge.

Attention : tout titre d'identité non retiré au bout de 3 mois est détruit, sans remboursement possible.